



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 12 mars 2024

Interdiction temporaire de vente et de transport au détail aux particuliers de produits combustibles et pétroliers

Face aux incidents survenus ces derniers jours et afin de protéger la sécurité des personnes et des biens, le préfet de la Martinique Jean-Christophe BOUVIER, a pris un arrêté d'interdiction de vente au détail aux particuliers, de combustibles domestiques et de produits pétroliers et leur transport dans des récipients, à compter de ce mardi 12 mars 2024 au lundi 25 mars 2024 inclus, sur les communes de Fort-de-France, du Lamentin, de Ducos et de Schoelcher.

Les détaillants, gérants et exploitants des stations services prendront les dispositions nécessaires pour observer cette interdiction qui ne s'applique pas aux fins d'un usage professionnel justifié.

Les forces de sécurité procéderont à des contrôles afin de veiller au respect de cette mesure.